



## 12 ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ : PEUT MIEUX FAIRE !

En juin 2016, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) publiait un rapport relatif à l'éducation à la sexualité<sup>1</sup>. Ce rapport tirait fortement la sonnette d'alarme quant aux inégalités filles-garçons en matière de sexualité et posait enfin la question de savoir comment aller de l'avant avec une éducation à la sexualité répondant dans les faits aux besoins de tous les élèves. Si l'éducation à la sexualité est obligatoire dans les écoles françaises depuis l'adoption de la loi du 4 juillet 2001, peu de parents savent en quoi cela consiste, faiblement aidés en cela par une institution scolaire qui peine à s'emparer de la question malgré l'importance et la multiplicité des enjeux.

L'éducation à la sexualité est une composante de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen. À ce titre, l'école envisage une éducation à la sexualité dont l'objectif est de permettre aux élèves d'adopter des attitudes de responsabilité individuelle et sociale. La loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception rend obligatoire une information et une éducation sexuelles dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles. La circulaire du 17 février 2003<sup>2</sup> relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées complète les objectifs mais aussi la méthode : « *Tous les personnels, membres de la communauté éducative, participent explicitement ou non, à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescents. (...) Ces pratiques éducatives impliquent une nécessaire cohérence entre les adultes participant au respect des lois et des règles de vie en commun qui s'exercent aussi bien*

*dans le cadre de la mixité, de l'égalité, que de la lutte contre les violences sexistes et homophobes contraires aux Droits de l'Homme* ». Dès lors, « *il est nécessaire d'organiser un travail pluridisciplinaire s'appuyant sur les compétences complémentaires des divers personnels, inscrit dans le projet d'école et le projet d'établissement, voire inséré dans une politique d'établissement* ». D'autant plus que « *les enseignements scientifiques liés aux sciences de la vie occupent une place spécifique mais non exclusive dans ce domaine* ».

### DES ENJEUX FONDAMENTAUX

La démarche de cette éducation ne laisse aucune ambiguïté. La finalité est double : répondre à des questions de santé publique (grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles dont le VIH/sida) et aussi à des problématiques concernant les relations entre garçons et filles, les violences sexuelles, la pornographie ou encore la lutte contre les préjugés

sexistes ou homophobes. L'éducation à la sexualité à l'école est un apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes<sup>3</sup>.

Comme le rappelle le HCE, les enjeux d'égalité posés par l'éducation à la sexualité sont pourtant nombreux: accès à l'IVG et à la contraception, prévention des grossesses à l'adolescence, prise en compte du désir et du plaisir des jeunes femmes, stigmatisation de la « réputation », inégalités et popularité des violences sexistes et cybersexistes<sup>4</sup>, question du consentement, instrumentalisation des codes culturels et religieux justifiant l'inégalité filles-garçons, inégalité des responsabilités en matière de prévention des maladies sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées, invisibilisation et intolérance vis-à-vis de l'homosexualité et notamment du lesbianisme.

## UNE MISE EN ŒUVRE TRÈS PARCELLAIRE

Plus de dix ans après la circulaire de 2003, l'application effective des obligations légales en matière d'éducation à la sexualité en milieu scolaire demeure encore parcellaire et inégale selon les territoires, car dépendante des bonnes volontés individuelles. Pour le HCE, qui a enquêté dans 3000 établissements scolaires (publics/privés) au cours de l'année scolaire 2014-2015, elle est en outre inadaptée aux réalités des jeunes.

Petite revue des principaux résultats d'une enquête pour le moins édifiante. 25 % des écoles n'ont mis en place aucune action ou séance en matière d'éducation à la sexualité. Les personnels de l'Éducation nationale sont très peu formés à l'éducation à la sexualité. Lorsque celle-ci est intégrée à des enseignements disciplinaires, elle est largement concentrée sur les sciences (reproduction) plutôt que d'être intégrée de manière transversale en lien avec la dimension citoyenne et l'égalité filles-garçons. Lorsque des séances ou des actions d'éducation à la sexualité sont menées, cela ne concerne pas toutes les classes du CP à la Terminale, mais en priorité des classes de CM1 et de CM2 pour l'école, des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pour le collège, et des classes de 2<sup>nde</sup> pour le lycée. Les thématiques les plus abordées sont la biologie/reproduction, l'IVG/contraception, le VIH/Sida et la notion de « respect », notamment entre les sexes. À l'inverse, les questions de violences sexistes et sexuelles ou d'orientation sexuelle sont les moins abordées. Le manque de moyens financiers, de disponibilité du personnel et la difficile gestion des emplois du temps sont perçus comme les principaux freins à la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité et, a contrario, la formation est vue comme le principal facteur facilitateur.

Parmi les 12 millions de jeunes scolarisés chaque année, seule une petite minorité bénéficie donc tout au long de sa scolarité de séances annuelles d'éducation à la sexualité, comme la loi l'a prévu. Par ailleurs, les jeunes se tournent vers Internet, et notamment les réseaux sociaux, les médias (radios jeunes, magazines féminins...) ou encore la pornographie pour trouver des réponses aux questions qu'ils se posent sur la sexualité.

Ne sachant pas toujours où piocher l'information et démunis face à la quantité disponible, les jeunes peuvent recourir à des ressources erronées, normatives voire contraires à l'égalité femmes-hommes.

Le HCE montre que les difficultés d'application en milieu scolaire tiennent pour partie à des facteurs endogènes à l'Éducation nationale (le pilotage, la formation, le financement et l'évaluation), mais rappelle que c'est plus largement la société toute entière qui manifeste des blocages sur ce sujet. On observe en effet en France une difficulté à reconnaître la sexualité des jeunes et à en parler de manière sereine et équilibrée. Le déficit de cette reconnaissance sociale se traduit notamment par une approche de leur sexualité le plus souvent sanitaire, restrictive et moralisatrice.

## DES DIFFICULTÉS DANS TOUS LES PAYS

Les tensions autour des contenus à transmettre en éducation à la sexualité sont présentes dans beaucoup de pays, avec des crispations régulières<sup>5</sup>. Au Canada, le gouvernement de la province de l'Ontario a dû revoir sa copie en 2010 après que sa tentative d'introduire un nouveau programme d'éducation à la sexualité abordant les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre ait déplu à des groupes de parents d'élèves. Au Royaume Uni, de 1988 à 2003, les enseignants désireux de parler d'homosexualité étaient largement freinés en raison d'une section de l'acte de gouvernement local interdisant de faire la promotion de l'homosexualité. En France, la controverse la plus violente date de 2011 et concernait l'introduction des notions d'identité et



d'orientation sexuelles dans les manuels scolaires de science et vie de la terre. Une initiative qui a engendré une importante levée de boucliers, ses opposants reprochant à l'Éducation nationale de se faire porteuse d'une supposée « théorie du genre ».

## CHANGER DE PARADIGME ?

Le HCE propose une définition « de bons sens » de l'éducation à la sexualité. « *L'éducation à la sexualité est une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations*



*interpersonnelles qui soit fondée sur l'égalité des sexes et des sexualités, adaptée à l'âge, basée sur des informations scientifiques, sans jugement de valeur. L'éducation à la sexualité vise, à partir de la parole des jeunes, à les doter des connaissances, compétences et savoirs-être dont ils et*

*elles ont besoin pour une vie sexuelle et affective épanouie. Cette éducation s'inscrit dans une conception holistique de la santé et est un outil indispensable pour atteindre l'égalité femmes-hommes ».*

Il cite des exemples étrangers utiles, notamment en Suède, aux Pays-Bas et au Canada, tout comme la pratique des associations qui interviennent depuis des décennies sur le sujet, car ils montrent qu'il est plus efficace de parler aux jeunes de la sexualité positivement et dans une approche égalitaire. Cela contribue à réduire les risques associés à la sexualité : grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, violences. Pour le HCE, « *il est temps de changer de paradigme et de parler d'une sexualité synonyme de plaisir et d'épanouissement personnel. Les mises en garde et les cours magistraux doivent évoluer, et faire la place à une autre approche de l'éducation à la sexualité, parfois déjà mise en œuvre, qui parte de la parole des jeunes eux-mêmes* ». Il appelle « *les pouvoirs publics à adopter de manière urgente un plan national d'action pour l'éducation à la sexualité articulé autour de 4 grandes priorités et 30 recommandations* ».

## LEVER LES TABOUS, DÉPLOYER LES MOYENS

Il est effectivement indispensable de mieux écouter et prendre en compte la parole des jeunes pour mieux cibler leurs attentes et leurs besoins en matière d'éducation à la

## La bande dessinée *La sexualité et nous*



Réalisée par l'équipe pédagogique du Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS) d'Île-de-France, la bande dessinée *La sexualité et nous* est un outil destiné aux adultes travaillant auprès de jeunes. Conçue pour les 13-18 ans, cette série de 15 planches illustrées aborde des thématiques très diverses — *Amour et sentiments, Le porno, Le plaisir en solitaire, Les préférences sexuelles, La première fois...* — et peut servir de support à des interventions. Les parents peuvent la découvrir puisqu'elle est disponible en libre téléchargement sur : [www.lecrisp-idf.net/miscellaneous/Bd-sexualite-presentation.htm](http://www.lecrisp-idf.net/miscellaneous/Bd-sexualite-presentation.htm). Un bon moyen aussi pour aborder cette question avec nos ados !

sexualité. Il faudrait nommer dans toutes les académies un délégué académique à l'éducation à l'égalité et l'éducation à la sexualité pour préparer, animer et suivre les travaux d'une vraie équipe pluri-catégorielle (avec un temps de travail réparti de manière équitable entre les missions liées à l'égalité et celles dédiées à l'éducation à la sexualité). Il faut aussi promouvoir la présence d'un volet « éducation à la sexualité » comme composante des volets « climat scolaire » ou « égalité filles-garçons » dans les projets d'établissement. Il faut intégrer l'éducation à la sexualité dans la formation initiale et continue des personnels éducatifs. Il faut renforcer le recrutement de médecins et infirmiers scolaires. Il faut travailler à l'élaboration d'un registre d'associations agréées susceptibles d'intervenir dans ce champ. Et, surtout, il faut que l'Éducation nationale coopère avec les familles et tous les acteurs au contact des jeunes « hors-école ». Car si en matière d'éducation à la sexualité l'école de la République doit assumer tout son rôle, elle ne peut pas à elle seule tout prendre en charge. La (re)mobilisation de la société dans son ensemble est indispensable, avec l'appui des familles.

La libération de la parole autour de la sexualité n'est pas la garantie d'une libération sexuelle. Reste que l'éducation à la sexualité peut être le lieu de questionnements susceptibles de remettre en question les stéréotypes véhiculés par la société. À ce jour, le conservatisme de l'institution ne vient pas d'une idéologie affichée, mais plutôt des conditions concrètes d'exercice de cet enseignement. Mais en sera-t-il toujours ainsi ? Une extrême vigilance s'impose à nous, parents, plus que jamais, pour que l'éducation reste bien vecteur d'émancipation, dans une logique pleinement progressiste.

Isabelle Rocca

1. Rapport relatif à l'éducation à la sexualité. *Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes hommes, Rapport HCE n° 2016-06-13-SAN-021, juin 2016* [www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce\\_rapport\\_education\\_a\\_la\\_sexualite\\_2016\\_06\\_15-4.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15-4.pdf)
2. [www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm](http://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm)
3. Véronique Poutrain, *L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires*. De « l'information sexuelle » à l'égalité entre les filles et les garçons, *Éducation et socialisation*, n° 36, 2014
4. « Cybersexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans) : étude sociologique dans les établissements franciliens de la 5<sup>e</sup> à la 2<sup>nd</sup>e », Centre Hubertine Auclert, septembre 2016 (Études)
5. Gabrielle Richard, *Éducation à la sexualité ou éducation à l'hétérosexualité ?* *The Conversation*, 20 novembre 2016